INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

« Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA [(1)]. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non »

ACTION EURO 2017

Code ISIN : FR0012070019

CM-CIC ASSET MANAGEMENT, Groupe Crédit Mutuel – CIC

FIA [(1)] soumis au droit français

NON GARANTI EN CAPITAL

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Le FIA[(1)], classé « Fonds d'investissement à vocation générale à formule » présente un risque de perte en capital : A l'échéance de la durée de placement recommandée, si l'indice Euro Stoxx 50, dividendes non réinvestis (ci-après « l'Indice ») est en baisse par rapport à son niveau initial, le porteur peut alors perdre jusqu'à 20% de son capital initialement investi [(2)].
La Valeur Liquidative Initiale est définie comme étant la valeur liquidative du 19 décembre 2014.

La Valeur Liquidative Finale sera égale à la Valeur Liquidative Initiale impactée de la performance de la formule telle que définie ci-après :
Le Niveau Initial de l'Indice est défini comme étant le cours de clôture de l'Indice le 19 décembre 2014.
Le Niveau Final de l'Indice est défini comme étant le cours de clôture de l'Indice le 21 novembre 2017.

Si le Niveau Final de l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial, la performance de la formule sera égale à la performance négative de l'Indice dans la limite d'une baisse maximale de 20%, soit un TRA de -7,29%.

Si le Niveau Final de l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial la performance de la formule sera égale à la performance positive de l'Indice dans la limite d'une hausse maximale de 20%, soit un TRA de 6,38%.

La Valeur Liquidative Finale et le remboursement des porteurs de parts sont fixées au 30 novembre 2017.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds conclura des contrats d'échange (swaps) de performance, négociés de gré à gré avec un (des) établissement(s) de crédit, avec lesquels il échange la performance des actifs investis en actions CAC 40 contre la performance de la formule,

L'indice Euro Stoxx 50 est un indice de référence boursier calculé comme la moyenne arithmétique pondérée d'un échantillon de 50 actions représentatives des marchés européens. Les actions entrant dans la composition de l'Indice sont sélectionnées pour leur capitalisation et liquidité. Sa composition est supervisée par une commission d'experts indépendants. L'Indice est calculé et publié par Stoxx Limited.

Toutefois le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice car ils participent au financement de la formule.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale
Durée de placement recommandée : 2 ans, 11 mois et 11 jours, jusqu'au 30 novembre 2017.
Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à la durée de placement recommandée.
Conditions de souscription et de rachat : Les ordres de souscription sont reçus jusqu'au 13 décembre 2014 avant 18h et exécutés sur la valeur liquidative du 19 décembre 2014. Au-delà de la valeur liquidative du 19 décembre 2014, le fonds sera fermé à la souscription.

Les ordres de rachat sont centralisés le mercredi à 12 heures et exécutés sur la valeur liquidative du jeudi.
La valeur liquidative est calculée chaque jeudi à l'exception des jours fériés ou de fermeture de Bourse de Paris.

Avantages pour le porteur	Inconvénients pour le porteur
- La perte en capital est limitée à 20% soit un TRA de –7,29%. Le porteur de parts est sûr de récupérer au moins 80% de son capital investi initialement [(2)], - Tant que la performance de l'Indice est positive à l'échéance des 3 années d'investissement, la performance de la formule est égale à la performance de l'Indice, dans la limite de 20%, soit un TRA maximum de 6,38%.	- Le capital n'est pas garanti et la perte en capital peut aller jusqu'à 20% du capital initialement investi[(2)] si à l'échéance l'Indice a baissé de 20% ou plus par rapport à son niveau initial, - En cas de hausse de l'Indice supérieure à 20%, le porteur de parts ne bénéficiera pas de l'intégralité de la hausse de l'Indice, en effet la performance du fonds sera plafonnée à 20%, soit un TRA de 6,38%, - Seul le porteur qui conserve ses parts jusqu'à la date d'échéance finale bénéficie de la formule, - Le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice.

[(1)] FIA (*Fonds d'investissement alternatif)* est la nouvelle terminologie applicable aux FCP non coordonnés de droit français depuis 27/07/ 2013.

[(2)]Hors commission de souscription (2% du montant investi sur la VL du 19/12/2014).

Les caractéristiques de la formule de ce fonds ne sont acquises que pour les porteurs qui conservent leurs parts jusqu'à l'échéance de la garantie, le 30 novembre 2017. Pour le porteur qui demanderait le rachat de ses parts avant l'échéance du fonds, le montant de son épargne est soumis au risque de marché ; son montant peut donc être très différent (inférieur ou supérieur) du montant investi.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

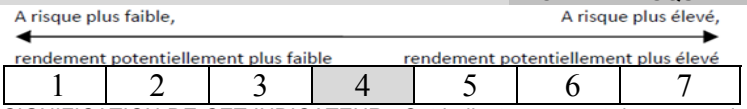

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le potentiel de performance attendue et le risque auquel votre capital est exposé. Il n'est pas pertinent en cas de rachat en cours de vie.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds.
Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte.

Ce fonds est classé en catégorie 4, caractéristique d'un fonds à formule exposé dans certains scénarios à l'intégralité du risque de baisse des actions composant l'Indice. Ce niveau est représentatif du risque maximal supporté par le porteur de parts.

La catégorie 4 de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie 1 n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

GARANTIE OU PROTECTION **: Le capital n'est pas garanti.**

SCENARII DE PERFORMANCE

Il s'agit d'exemples présentés pour illustrer la formule, ils ne représentent pas une prévision de ce qui pourrait arriver. Ces différents scénarii ne sont pas nécessairement aussi probables les uns que les autres.

Contexte d'investissement : Ce produit constitue une alternative à un investissement de type « actions ».
A l'échéance finale du fonds, le capital n'est pas garanti, le porteur peut supporter la baisse de l'indice Euro Stoxx 50 dans la limite de -20%. Il est donc certain de récupérer au moins 80% de son capital initialement investi (hors commissions de souscription). En contrepartie de la protection partielle de son capital à la baisse le porteur de parts accepte de profiter seulement d'une partie de la hausse de l'Indice. En effet si pendant la durée de placement recommandée l'indice Euro Stoxx 50 réalise une performance supérieure à 20%, la performance du fonds sera plafonnée à 20%. Le porteur de parts récupèrera son capital initial majoré de la performance plafonnée qui est inférieure à la performance réelle de l'Indice.

Le porteur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice.

Scénario Défavorable

	Euro Stoxx 50
19/12/2014	100,00
21/11/2017	68,00

	Action Euro 2017
- Performance de l'Indice	**-32,00%**
Perte en capital limitée à 20%	Oui
Performance limitée à 20%	Néant
- Performance du FCP	**-20,00%**
- Remboursement (sur la base de 100 euros nets investis)	80,00 €
- Taux de rendement actuariel du FCP	**-7,29%**

Le Niveau Final de l'Indice est de 68, soit une baisse de 32%. La baisse étant limitée à 20% la perte en capital est de 20%. Pour 100 euros nets investis le porteur récupère 80 euros, soit un TRA de -7,29%.

Scénario Médian

	Euro Stoxx 50
19/12/2014	100,00
21/11/2017	110,00

	Action Euro 2017
- Performance de l'Indice	**10,00%**
Perte en capital limitée à 20%	Néant
Performance limitée à 20%	Néant
- Performance du FCP	**10,00%**
- Remboursement (sur la base de 100 euros nets investis)	110,00 €
- Taux de rendement actuariel du FCP	**3,29%**

Le Niveau Final de l'Indice est de 110, soit une hausse de 10%. Cette dernière étant inférieure à 20%, le porteur profite donc de l'intégralité de la hausse de l'Indice. La performance du fonds est égale à la performance de l'Indice, soit 10%. Pour 100 euros nets investis le porteur récupère 110 euros, soit un TRA de 3,29%.

Scénario Favorable

	Euro Stoxx 50
19/12/2014	100,00
21/11/2017	140,00

	Action Euro 2017
- Performance de l'Indice	**40,00%**
Perte en capital limitée à 20%	Néant
Performance limitée à 20%	Néant
- Performance du FCP	**20,00%**
- Remboursement (sur la base de 100 euros nets investis)	120,00 €
- Taux de rendement actuariel du FCP	**6,38%**

Le Niveau Final de l'Indice est de 140, soit une hausse de 40%. Cette dernière est supérieure à 20%, la performance du fonds est donc plafonnée à 20%. Pour 100 euros nets investis le porteur récupère 120 euros, soit un TRA de 6,38%.

FRAIS :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	2% sur la VL du 19/12/2014
FRAIS DE SORTIE	4% sur les VL du 25/12/2014 au 23/11/2017
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du fonds au jour d'exécution de l'ordre, dans certains cas vous pouvez être amené à payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	1,41% TTC*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0.00% prélevé au titre du dernier exercice

***(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais* courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/03/2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclus pas les éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais » du prospectus de ce fonds disponible sur le site internet www.cmcic-am.fr.**

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

DATE DE CREATION DU FONDS : 19 décembre 2014

Devise de libellé: euros

INFORMATIONS PRATIQUES :

DEPOSITAIRE : Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LE FONDS (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

CM - CIC ASSET MANAGEMENT
Service marketing et communication
4, rue Gaillon – 75002 PARIS

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Tous les établissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats.

REGIME FISCAL : Le fonds est éligible au PEA
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur.
Ce FIA est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value
Le FIA n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FIA.

La responsabilité de CM-CIC ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
CM-CIC Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11/07/2017